

XVI^e DEMAIN

PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue le 5 février 2020 à 17 heures 30 à la mairie du 16^e arr.

Le Président remercie les adhérents venus participer à cette assemblée générale et la centaine qui a adressé son pouvoir. Le quorum de 25 % étant largement atteint, le Président ouvre la séance et constitue le bureau avec Martine Blatin comme scrutateur et Philippe Porté comme secrétaire.

L'équipe de XVI^e DEMAIN a toujours besoin d'intégrer de nouveaux bénévoles prêts à consacrer un peu de leur temps au fonctionnement de l'association. Elle espère aussi de nouveaux adhérents dont les cotisations viendront renforcer ses moyens d'action. Nous lançons un appel à nos membres en leur demandant de le faire savoir autour d'eux et notamment à ceux qui s'intéressent à la vie de l'arrondissement et à nos activités.

Assemblée générale ordinaire

Approbation du Rapport financier

Le trésorier commente le compte de résultat de l'exercice 2019

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2019	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	9 475	8 233	8 735
Subvention			3 000
sous total	9 475	8 233	11 735
Bénévolat	40 000	40 000	40 000
TOTAL I	49 475	48 233	51 735
CHARGES D'EXPLOITATION			
Fournitures (consommables & divers)	222	609	321
Frais d'impression / photocopie / enveloppes	3 342	3 332	3 602
Frais postaux	1 315	1 186	1 080
Cotisations et abonnements	732	863	445
Honoraires avocats pour divers contentieux	770		
sous total	6 381	5 990	5 448
Bénévolat	40 000	40 000	40 000
TOTAL II	46 381	45 990	45 448
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 094	2 243	6 287
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts Livret A	278	160	117
Autres produits financiers		143	143
TOTAL III	278	304	260
CHARGES FINANCIERES	53	51	47
TOTAL IV	53	51	47
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	225	252	213
Total des Produits (I+III+V)	49 753	48 537	51 995
Total des Charges (II+IV+VI)	46 434	46 041	45 495
EXCÉDENT (+) ou PERTE (-)	3 319	2 496	6 500

COMPTES FINANCIERS au 31/12	2019	2018	2017
Obligations BPCE 3,88%			4 194
parts BRED	26 790		
compte à terme		15 000	15 000
Livret A BRED	17 441	21 107	16 229
compte courant BRED	38	3 819	2 394
TOTAL	44 270	39 926	37 817
COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE	2018	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	8 233	8 735	7 140
Subvention		3 000	4 000
sous total	8 233	11 735	11 140
Bénévolat	40 000	40 000	40 000
TOTAL I	48 233	51 735	51 140
CHARGES D'EXPLOITATION			
Fournitures (consommables & divers)	609	321	347
Frais d'impression / photocopie / enveloppes	3 332	3 602	3 538
Frais postaux	1 186	1 080	1 415
Cotisations et abonnements	863	445	1 452
Honoraires avocats pour divers contentieux		-	3 840
sous total	5 990	5 448	10 592
Bénévolat	40 000	40 000	40 000
TOTAL II	45 990	45 448	50 592
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 243	6 287	548
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts Livret A	160	117	100
Autres produits financiers	143	143	143
TOTAL III	304	260	243
CHARGES FINANCIERES	51	47	47
TOTAL IV	51	47	47
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	252	213	196
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels divers			
TOTAL V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL VI			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Total des Produits (I+III+V)	48 537	51 995	51 383
Total des Charges (II+IV+VI)	46 041	45 495	50 639
EXCÉDENT (+) ou PERTE (-)	2 496	6 500	744

Dans les produits d'exploitation

La rubrique « cotisations » à 9 475 € en 2019 est en progression de 2 335 € par rapport à celle de 2017 qui s'élève à 8 735 €.

En effet, nous avons eu plus d'adhérents généreux que d'habitude, suite à l'appel exceptionnel pour le dossier des sans-abris de l'allée des fortifications.

Dans les charges d'exploitation

- Les fournitures achetées chez Office dépôt en 2019 n'ont été débitées qu'en 2020, d'où une chute du montant de la rubrique.
- La contribution au contentieux de l'Association des riverains du bois de Boulogne (ARBB) de 770 €.

Ces différents constats conduisent le compte de résultats de l'exercice à faire apparaître un résultat bénéficiaire, mais nous avons le besoin de soutenir le contentieux de l'ARBB.

Dans les comptes financiers au 31/12

La répartition met en évidence des rubriques qui ont disparu en 2019 :

- les obligations BPCE arrivées à échéance en 2017
- le DAT ouvert en 2015 et qui a été remboursé en 2018

La présentation sur trois années conduit à conserver ces rubriques.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Approbaton du rapport d'activité

Rappelons que notre association est compétente pour les questions d'urbanisme d'environnement et de qualité de la vie dans le 16^e et qu'à ce titre elle est agréée par la Préfecture de Paris.

Dans l'arrondissement, nous sommes membres actifs des conseils de quartiers Chaillot - Dauphine, Auteuil nord et Auteuil sud. Cela nous permet d'obtenir des réponses de la municipalité à nos questions. C'est ainsi que nous avons pu connaître les projets de l'opération « Réinventer Paris » qui ont fait pour certains l'objet d'articles dans notre Lettre trimestrielle. Ces projets, tels que l'usine des eaux, les réservoirs de Passy, ma petite cabane d'Auteuil ou l'opération « En Seine » devant la Maison de la Radio, n'ont toujours pas démarré car ils sont en phase de montage juridique et financier ou bien contestés. Nous continuons à soutenir la Coordination dans son contentieux lié à l'hébergement provisoire de sans-abris sur l'allée des Fortifications du Bois.

Par ailleurs, à la *Plateforme des associations parisiennes d'habitants*, nous participons aux réunions mensuelles qui élargissent notre horizon à l'ensemble de Paris. Les projets de la restructuration du quartier Montparnasse, les chantiers de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et de l'Hôtel-Dieu, le projet Tour Eiffel - Champ de Mars, la restructuration de la gare du Nord sont des dossiers pour lesquels nous participons à des concertations avec les autorités compétentes.

À la *Commission régionale du patrimoine et de l'architecture*, nous examinons les demandes de classement monuments historiques pour les dossiers présentés par les mairies ou les propriétaires des immeubles concernés.

Enfin, nous scrutons les vols d'aéronefs en siégeant à la commission de l'héliport de Paris.

À l'énoncé de ces dossiers, on voit que nos centres d'intérêts peuvent dépasser l'actuelle compétence *ratione loci* du 16^e prévue à nos statuts actuels. C'est pourquoi notre conseil d'administration vous propose de les modifier pour conférer à XVI^e DEMAIN « l'intérêt à agir » sur le territoire de Paris et du Grand Paris. Il ne s'agit pas de négliger notre arrondissement, mais nous avons quelquefois été sollicités d'accompagner des associations dans des dossiers situés hors du 16^e et nous ne voulons pas que le tribunal rejette notre action pour « absence d'intérêt à agir ».

Par conséquent, à l'issue de notre assemblée générale ordinaire, nous vous présenterons, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, l'extension de notre objet social prévu à l'article 2 de nos statuts, ce qui nous permettra d'agir hors du 16^e.

En conclusion, comme chaque année, nous lançons un appel pour que vous demandiez à vos relations d'adhérer à notre association.

Avec nos remerciements pour votre présence.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Sont réélus à l'unanimité des présents et représentés, pour trois ans, Yves Marang et Philippe Porté. Le Conseil d'administration est donc constitué de :

Madame	Suzanne	BABEY
Madame	Martine	BLATIN
Madame	Isabelle	BRUN
Monsieur	Bernard	DE CHAZEAX
Monsieur	François	DOUADY
Monsieur	Yves	MARANG
Madame	Marie	MOES
Monsieur	Claude	MUYARD
Monsieur	Philippe	PORTÉ

Question de la salle : Où en est le dossier des sans-abris dans le Bois ?

Le conseil d'administration de notre association a décidé le 12 novembre 2015 de contester avec l'ARBB et la Coordination la délibération du conseil de Paris du 14 décembre 2015, ainsi que le permis de construire provisoire dont l'échéance était fin 2019.

L'association a ouvert le fichier de ses adhérents nous ayant communiqué leur adresse email à l'ARBB pour qu'elle puisse recueillir des soutiens. Parmi 248 de nos adhérents, 48 ont versé 2 620 € et l'association 1 770 €, pour le moment. En décembre 2018, le tribunal administratif a annulé le permis de construire, pour vice de forme : c'est la Mairie qui aurait dû le signer et non le préfet ! Sans attendre, la Mairie a redéposé une nouvelle demande de permis de construire, toujours provisoire, mais avec échéance à fin 2024 ! Dans le même temps, la ministre de la Transition écologique et solidaire a formé un recours devant le Conseil d'État !

La suite au prochain numéro....

Assemblée générale extraordinaire

Après lecture, commentaires apportés par le Président et discussion avec la salle, les nouveaux statuts sont mis aux votes.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés

La séance est levée à 18h45



Le Président
François Douady



Le secrétaire
Philippe Porté